

Agence nationale du DPC : un budget primitif en hausse et en soutien d'enjeux de santé publique

Le budget primitif de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (DPC) a été adopté par son Assemblée Générale le 27 novembre. Un budget en hausse pour les opérations du DPC, qui inaugure un nouveau mode d'intervention et qui intervient en soutien d'enjeux de santé publique.

Un budget intervention en hausse de près de 20 millions d'euros

L'enveloppe du budget consacrée au financement du DPC s'élève en budget primitif à 189,6 millions € répartis de la façon suivante :

- comme en 2019, 5 millions € en appui du DPC des médecins salariés dans le cadre de conventions avec l'Association Nationale pour la Formation des personnels Hospitaliers (ANFH) et l'Opérateur de compétences (OPCO) santé,
- 1,1 million € pour poursuivre l'appel à projets DPC interprofessionnel initié en 2019,
- 183,5 millions € pour le DPC des 10 professions de santé libérales et salariées des centres de santé conventionnés (+ 7 %) directement financées par l'Agence.

En hausse de 8,9 %, ce budget vise à prolonger et soutenir la forte dynamique constatée en 2019 en termes de DPC. Sur le seul secteur libéral, près de 180 000 professionnels de santé se sont engagés dans des programmes de DPC contre 157 000 en 2018.

Un budget qui inaugure un nouveau modèle d'intervention, les appels d'offres, en soutien d'enjeux de santé publique

Après le lancement, en juillet dernier, de l'appel à projets relatif à la structuration d'une offre de DPC interprofessionnel en accompagnement de l'exercice coordonné sur les territoires, l'Agence va engager cette année une nouvelle modalité d'intervention et de structuration de l'offre, les appels d'offres, conformément aux engagements de la Ministre des Solidarités et de la Santé dans les suites du rapport de la Cour des comptes.

Sur le budget d'intervention, 18,5 millions € sont d'ores et déjà fléchés sur 3 appels d'offres qui seront lancés courant 2020 :

- le dépistage précoce des troubles neuro-cognitifs,
- le repérage précoce des troubles du spectre de l'autisme,
- la maîtrise de l'antibiorésistance.

Ces appels d'offres sont une étape indispensable pour poursuivre la structuration de la qualité de l'offre. Ils sont également essentiels pour mobiliser les professionnels sur des enjeux forts de santé publique.

Enfin, l'Agence, avec le soutien de ses instances gestionnaires (sections professionnelles et conseil de gestion) lance en cette fin d'année une étude de coûts des actions de DPC. Objectifs : assurer un financement au juste prix, valoriser les actions à fort impact sur les pratiques et assurer l'accès au DPC au plus grand nombre de professionnels.

Contacts et demandes d'information

L'Agence vous donne rendez-vous

- sur son **site internet** www.agencedpc.fr
- à l'adresse communication@agencedpc.fr pour toute demande d'information.

Retrouvez toutes les actualités de l'Agence nationale du DPC sur notre compte Twitter officiel :



À propos de l'Agence nationale du Dispositif Professionnel Continu

L'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (DPC) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), constitué paritairement entre l'Etat et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM). L'Agence pilote le dispositif de DPC pour l'ensemble des professionnels de santé (hospitaliers, autres salariés et libéraux) en collaboration avec leurs représentants, intervenant au sein d'instances gestionnaires et scientifiques. Dans ce cadre, elle réalise l'enregistrement des organismes de formation souhaitant proposer des actions de DPC, s'assure de la qualité scientifique et pédagogique des actions de DPC proposées, fait la promotion du dispositif et contribue au financement des actions de DPC pour dix professions de santé libérales ou exerçant en centre de santé conventionné (chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes) et des médecins des établissements de santé et médico-sociaux.

Les chiffres clés 2^e trimestre 2019 (30 juin 2019):

- 2 316 organismes de DPC enregistrés (+8,2 % sur un an)
- 10311 actions publiées sur le site (-11,7 % sur un an)
- 353 708 comptes créés sur mondpc.fr : (+11,7 % sur un an)